



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX
DANS LA RUE YOURI GAGARINE**
Arrêté de police du 28 novembre 2019

Le Maire de la commune de GUESNAIN,
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans la rue YOURI
GAGARINE dans le cadre d'un branchement Gaz pour le compte de
GRDF

ARRETE

- Article 1** Des travaux de branchement GAZ seront effectués pour une durée de 45 jours à compter du mercredi 08 janvier 2020 face au N° 273 de la rue Youri Gagarine.
- Article 2** Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera perturbée et se fera sur une demi-chaussée alternée par feux tricolore.
- Article 3** Le stationnement sera temporairement supprimé sur l'emprise du chantier
- Article 4** La société SADE exécutera les travaux et se chargera d'assurer la sécurité du chantier ainsi que de la mise en place de la signalisation réglementaire.
- Article 5** La société SADE CGTH dont le siège est situé 300 rue du 1^{er} Mai Parc de la Galance 62430 Sallaumines.
Madame le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN
Le 28 novembre 2019
Le Maire,
Maryline Lucas

